



Le Relevé 31

À quoi ça sert?

Le relevé 31 sert à déclarer les renseignements sur l'occupation d'un logement au 31 décembre de l'année visée. **Les renseignements fournis sur ce relevé sont utilisés par le locataire qui demande le crédit d'impôt pour solidarité** dans sa déclaration d'impôt.

Qui le produit?

Le relevé 31 doit être produit par le propriétaire qui loue un logement. Une copie de ce relevé doit être transmise soit par internet ou par la poste au locataire avant le dernier jour de février. www.revenuquebec.ca/fr



L'actuel régime public d'assurance médicaments, en vigueur au Québec depuis 1997, n'est pas suffisant. Il offre une couverture à seulement 43 % de la population, ce qui empêche le gouvernement de contrôler les coûts des médicaments qui explosent, tant dans le régime public que dans les régimes privés.

Conséquences? Des coûts de plus en plus élevés et des problèmes d'accès aux médicaments! Dans le régime hybride actuel (public-privé), le gouvernement perd son pouvoir de négociation avec l'industrie pharmaceutique. Voyez les résultats :

- ◆ le Québec est l'endroit au monde où on paie le plus cher pour ses médicaments, tout juste derrière la Suisse ;
- ◆ nos médicaments nous coûtent en moyenne 30 % de PLUS que dans les autres pays développés ;
- ◆ deux clients qui entrent dans la même pharmacie pour les mêmes médicaments peuvent ressortir avec deux factures différentes, selon qu'ils sont assurés au public ou au privé ;
- ◆ 12% de la population du Québec ne peut payer ses ordonnances, faute de moyens!

Au Québec, avec une assurance médicaments 100% publique, on sauverait de 1 à 3 milliards de dollars par année. Qu'attend le gouvernement pour agir? Pour appuyer la campagne:

<http://remedeauxcoupures.cssante.com>



Aux Aguets

www.csj.qc.ca



Depuis le 1^{er} janvier 2016, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont augmenté de 17,75%. Cette hausse permettra, par exemple, à une personne seule, travaillant 35 heures par semaine au salaire minimum, d'être admise gratuitement à l'aide juridique.

Critères d'admissibilité

- Le revenu annuel - toutes les sources de revenus : CSST, pourboire, etc.
- La situation familiale - conjoint, enfants, etc.
- La valeur de certains biens - maison, REER, etc.
- Les liquidités - économies, placements, etc.

Toute personne qui reçoit une prestation d'aide sociale ou de solidarité sociale est automatiquement admissible à l'aide juridique gratuite.

Suis-je admissible?

Une vérification de l'admissibilité à l'aide juridique se fait uniquement au bureau d'aide juridique le plus près de la résidence de la personne qui en fait la demande.

Le régime québécois d'aide juridique comporte également un volet pour les personnes dont les revenus dépassent ceux établis pour le volet gratuit. Ce volet contributif a aussi été haussé en conséquence, donc une personne admissible à ce volet peut bénéficier de services juridiques moyennant une contribution financière de 100\$ à 800\$, selon sa situation.

Quels sont les services couverts?

Selon les services demandés, l'aide juridique peut être accordée ou refusée. À titre d'exemple, les affaires familiales, la protection de la jeunesse, la représentation des jeunes en matière criminelle, les poursuites pour acte criminel et des demandes relatives à des prestations sont des services couverts.

Le barème d'admissibilité pour le volet gratuit

Situation familiale	Barèmes
personne seule	19 201 \$
famille formée :	
- d'un adulte et d'un enfant	23 490 \$
- d'un adulte et de deux enfants ou plus	25 077 \$
- de conjoints sans enfant	26 720 \$
- de conjoints avec un enfant	29 897 \$
- de conjoints avec deux enfants ou plus	31 484 \$

Le barème d'admissibilité pour le volet contributif

Situation familiale	Barèmes
personne seule	26 818 \$
famille formée:	
- d'un adulte et d'un enfant	32 807 \$
- d'un adulte et de deux enfants ou plus	35 024 \$
- de conjoints sans enfant	37 324 \$
- de conjoints avec un enfant	41 757 \$
- de conjoints avec deux enfants ou plus	43 975 \$

Pour toutes questions, inscriptions ou commentaires:

aceflanaudiere@consommateur.qc.ca

450 756-1333 ou sans frais au besoin 1 866 414-1333

www.consommateur.qc.ca/acef-lan

Suivez l'ACEF
sur Facebook

